

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date d'affichage : 09/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIERE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, VANDENBERGHE François, LE BOUËTTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, HERVIEU Jacques, RENAUT Patrice

Absents excusés : JOUENNE Charlène (donne pouvoir à Jérémie Desguée), AVRILLON Jérôme (donne pouvoir à Séverine Robillard), MORELLE Amélie (donne pouvoir à Sophie Durjardin), GODET Emmanuelle (donne pouvoir à Marc-Antoine Lemièrre)

Absents :

Présents : 19 **Pouvoirs :** 4 **Votants :** 23

La séance a été ouverte à 08h30.

Mme Nadège Jeanne a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Budget principal : décision modificative n°1
Délibération 2026-06-05-02**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2026-04-05 sur l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant la nécessité de corriger les comptes D001 et R001 ;

Considérant le respect de l'équilibre budgétaire et du principe de sincérité, le budget modifié est voté de manière suivante :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 2 624 789,48 €
 - Recettes : 2 568 713,41 €
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 1 239 217,62 € (- 29 973,35)
 - Recettes : 1 239 217,62 € (- 29 973,35)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** de la décision modificative 2026-1 comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 014-200064954-20260605-2026_06_05_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 1

DM n° 1 2026

VAL D'ARRY - COMMUNE

INSEE 14475

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 973.35 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	29 973.35 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 973.35 €	0.00 €	29 973.35 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	29 973.35 €	0.00 €	29 973.35 €	0.00 €
Total Général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Certifié exécutoire le
09/06/2026,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

